

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : **FREDERIC COURNET**

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la L. rse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS
RADICAUX (1^{re} CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE)

Candidat élu en réunion publique

CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse

UNE

RÉVOLUTION DANS LE JOURNALISME

A partir du 1^{er} Mars 1882

LE

RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain
Indépendant

80,000 Lecteurs

Assurera tous ses abonnés à la C^{ie}

LES SECSURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

18, Rue des Pyramides, Paris.

CONTRE LES ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime
d'un accident quelconque, en dehors
ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

DE

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité
en cas d'accident, est de 22 francs par
an pour Lyon et les départements limi-
trophes, et de 34 francs pour les autres
départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abon-
nement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les
départements limitrophes.

3 francs pour les autres départe-
ments.

En payant le premier mois, il sera
remis à l'abonné une police d'assurance
garantissant son indemnité.

Adressez, sans retard, les demandes
d'abonnement, à l'administration du
journal, 8, rue des Marronniers.

Les abonnements seront reçus à dater
d'aujourd'hui.

Il est fait une remise de 2 francs aux
personnes qui contractent un abon-
nement d'un an.

UN CANDIDAT-PHÉNIX

Après les batailles électorales d'août,
de septembre et de décembre derniers, la
lutte engagée dans la première circon-
scription de Villefranche serait relative-
ment calme et courtoise, si l'un des trois
candidats, M. Thiers, n'apportait dans
la discussion une véritable passion pour
les violences de langage.

Cet amour immodéré de l'invective
est, il est vrai, le propre de tout néo-
phyte. L'initié tuera l'initiateur, selon
l'antique parole. Mais ce n'est pas une
raison, parce que l'on est un nouveau
venu dans un parti pour faire si bon
marché des opinions d'autrui. En agis-
sant ainsi, M. Thiers nous prouve, une
fois de plus, combien il est prêt à tout
sacrifier, pour n'écouter que les fâcheuses
inspirations de son ambition effrénée.
Sa hâte est si grande de passer des
derniers aux premiers rangs, qu'elle
éveille les plus légitimes suspicions.

Et d'abord, M. Thiers est-il bien l'ini-
tié dont nous parlons. A son langage
fort peu démocratique, à sa phraséologie
réactionnaire, on ne s'en douterait

pas. Il est bon de se tenir en garde contre
ces républicains de fraîche date qui
ne parlent jamais que de « balayer »
les fauteurs de désordre, les hommes à
« coupables tendances » les « criminels
en révolte contre le suffrage ». Notez
que ces criminels sont ceux qui se votent
pas pour M. Thiers, ou pour des
candidats qui leur déplaisent. Cette
langue, on la connaît. Elle a tou-
jours été celle des hommes qui n'ont
jamais aimé le peuple, qui l'ont toujours
trompé, qui l'ont toujours opprimé.

Un candidat qui n'est surtout connu
que par la multiplicité de ses candida-
tures, la bonne opinion qu'il a de lui-même,
et son ardeur à combattre les hom-
mes les plus dévoués au peuple, devrait
avoir plus de réserve. Avoir été le protégé
du *Courrier de Lyon*, être aujourd'hui
celui du *Progress*, c'est réduire
les électeurs à la portion congrue, au
brot et au lait.

La foi robuste de M. Thiers en sa
propre et haute valeur, les dithyram-
bes cocasses que les compères du *Pro-
gress* entonnent à la louange de ce can-
didat-phénix, ne sauraient tenir lieu,
aux yeux des électeurs, de déclarations
nettes, catégoriques, et de convictions
assises.

Pour relever, en passant, une contra-
diction qui nous étonne, nous lisons dans
la dernière réunion publique de Saint-
Ignace-de-Vers, que M. Thiers s'est écrié
au milieu des applaudissements : « Le
drapeau de la République porte ces
mots : paix et travail ».

C'est bien, c'est parfait, et nous joi-
gnons nos applaudissements à ceux des
électeurs de Saint-Ignace-de-Vers.

Nous nous demandons seulement
pourquoi il y a à peine six mois, lors-
que M. Thiers combattait avec les ar-
mes que l'on sait la candidature de
notre ami Bonnet-Duverdier, il professait
une opinion contraire. Il est vrai qu'alors
notre ami demandant la transforma-
tion de l'armée permanente en milice
nationale et la réduction immédiate
du service militaire, M. Thiers, son
concurrent, se croyait obligé de deman-
der le maintien de l'armée permanente
pour reconquérir nos provinces perdues
et prendre notre revanche contre
l'Allemagne.

Cet enthousiasme guerrier, cet appel
chaleureux à la guerre, n'étaient-ils
donc qu'un moyen oratoire, une opinion
de circonstance, une manière d'être de
candidat désireux de chauffer patrioti-
quement la réunion ? On pourrait le
croire.

Le candidat du *Progress* évite aussi les
difficultés d'une situation avec la désin-
volture d'un homme qui ne relève que
de lui-même.

Ainsi sur la question de la suppres-
sion du Sénat, une des réformes les plus
importantes puisqu'elle entraîne la révi-
sion de nos lois constitutionnelles,
M. Thiers a une façon particulière de
ne s'engager à rien. Il est bien pour, si
l'on veut, mais il entrevoit la possibili-
té d'être contre. C'est commode. Si la
majorité du Congrès vote la suppression,
il sera avec elle ; mais si elle y est con-
traire, il sera simplement pour l'amé-
lioration du Sénat. Il ne partage pas,
paraît-il, l'avis de Victor Hugo sur
cette « institution ». L'illustre poète
prétend qu'il devrait être interdit de
déposer des Sénats le long des constitu-
tions. M. Thiers admet le dépôt sous
condition de pouvoir l'améliorer. N'in-
sistons pas.

Il n'est pas seul à vouloir l'améliora-
tion du Sénat. M. Million la désire aus-
si. Au surplus, il existe une assez mince
distance entre la manière de voir de
M. Thiers et celle de M. Million. Les
programmes seuls diffèrent. L'inter-
prétation est la même au fond. Pour
M. Million tout est difficile ou impossi-
ble ou dangereux ou impraticable.
Comme M. Thiers, il se contente égale-
ment d'améliorer. En réalité, améliorer
veut dire ici réplâtrer, c'est-à-dire restaurer
ce qui est mauvais, consolider ce qui
est injuste, étayer ce qui menace ruine.
C'est le travail de Pénélope auxquels se
livrent depuis dix ans les politiciens

retors qui se refusent à donner des
bases franchement républicaines à notre
République nominale.

M. Carriez a accepté, sans ambi-
guïtés et sans restriction, le mandat qui
lui était offert par nos amis de la 1^{re} cir-
conscription de Villefranche. La netteté
de sa conduite, sa répugnance pour
tout ce qui sent le tapage et le charla-
nisme nous le rendent sympathique.
Nous espérons que les qualités sérieuses
qu'il possède lui attireront la confi-
ance et les suffrages de ses conci-
toyens.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

En télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 21 février.

La proposition Barodet

M. Camille Pelletan, rapporteur de la
commission chargée d'examiner la propo-
sition Barodet, soumettra son travail à la
commission dans sa prochaine séance. Ce
rapport sera déposé sur le bureau de la
Chambre dans le courant de la semaine pro-
chaine.

La loi de 1849

Le projet de la loi modifiant la loi de
1849 sur le séjour des étrangers en France
sera déposé à la Chambre vers la fin de
cette semaine.

La modification portera surtout sur l'ar-
ticle 7 de cette loi et énumérera les cas dans
lesquels le ministre de l'intérieur pourra,
par mesure de police, enjoindre à tout
étranger voyageant ou résidant en France
de sortir immédiatement du territoire fran-
çais.

Nomination d'un Maire à Paris

Le ministre de l'intérieur a déclaré aux
membres de la commission du projet de
réorganisation municipale que l'amende-
ment présenté par les députés de la Seine,
tendant à la nomination d'un maire unique
et élu de Paris, ne serait pas accepté par le
gouvernement.

Les emblèmes religieux

Un assez grand nombre de députés, par-
mi lesquels se trouvent MM. Roselli-Mollet
(de l'Ain), Louis Guillot et Couturier (de
l'Isère), Marius Chavanne et Girodet (de la
Loire) et Bizarelli (de la Drôme) ont dé-
posé un projet de loi pour la suppression de
tout emblème religieux dans la salle d'au-
dience des tribunaux.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 février.

Le Conseil des ministres a été tenu ce
matin à l'Élysée sous la présidence de
M. Grévy.

Il a terminé l'examen du budget de
1883. Les crédits qui figuraient au bud-
get extraordinaire pour les routes ont
été inscrits au budget ordinaire.

Le crédit demandé par le ministre de
l'intérieur pour la protection des en-
fants en bas âge, a été accepté par le
Conseil.

Le Conseil s'est encore occupé des
nominations aux postes diplomatiques ;
une de ces nominations qui a été signée
ce matin paraîtra demain au *Journal
Officiel*.

En dehors de ces deux questions, le
Conseil dont la séance a été très courte
ne s'est occupé que de l'expédition des
affaires courantes.

LES JOURNAUX

Paris, 21 février.

La *République française* publie un docu-
ment émanant des contrôleurs anglais et
français au Caire, constatant la prospérité
actuelle de l'Égypte, mais aussi l'affaibli-
sissement graduel et la destruction du pouvoir
du khédive.

Accepter cette situation nouvelle, décla-
rent MM. de Bismarck et de Caprivi, serait
annihiler l'action des contrôleurs, devenus
impuissants devant des ministres dépen-
dants de la Chambre et de l'armée et serait
compromettre les réformes accomplies jus-
qu'à présent.

La *République française*, discutant
l'encyclique du pape, dit que Léon XIII
s'adresse plutôt aux évêques italiens qu'aux
nôtres. Ceux-ci peuvent cependant en tirer

quelque parti, y puiser quelque inspira-
tion à être sages et à se conduire prudemment
suivant les circonstances, le temps et les
lieux.

— Le *Journal des Débats*, discutant la
loi sur l'état civil des musulmans en Algé-
rie, approuve la Constitution établissant la
personnalité des individus et des familles
comme le seul moyen de fixer la propriété
individuelle chez les Arabes.

— Le *Soleil* dit que puisque l'on veut
des réformes sérieuses et pratiques, on doit
décider la suppression des arrondissements
et des sous-préfectures ; il faut se hâter de
décréter cette suppression afin de réaliser
une économie de temps et d'argent.

— La *Paix* dit que le public comprend
parfaitement que la rentrée des Jésuites est
impossible avec MM. de Freycinet et
Jules Ferry, promoteurs des décrets du 29
mars.

— Le *XIX^e Siècle* insiste sur la néces-
sité de la réforme et de la décentralisation
administrative.

L'ENQUÊTE DE LA GRAND-COMBE

On nous télégraphie de La Pise, 21 fé-
vrier :

La délégation envoyée par l'extrême
gauche pour faire une enquête à la
Grand-Combe est arrivée hier soir à
Aiais, où l'attendaient de nombreuses
personnes. Elle s'est rendue au cercle
de l'Avenir, au milieu de la plus vive
animation. M. Clémenceau avait autour
de lui MM. les députés Maret et Des-
mons ; MM. Laporte, Brousse, Girodet
et de Lanessan n'étant arrivés de Nîmes
que par le train suivant.

M. Clémenceau a prononcé un dis-
cours très applaudi sur l'esprit démocra-
tique de la population du Gard et il
a dit que l'extrême gauche de la Cham-
bre était avec les républicains ardents
de ce département. L'orateur a ajouté
que l'extrême gauche était venue pour
faire une enquête pacifique : « les vrais
démocrates ont toujours repoussé les
violences, qui produisent les réac-
tions ! »

Ces paroles et les discours tout entier
sont accueillis aux cris de : « Vive la
République ! Vive Clémenceau ! »

Après la visite au cercle, M. Goirand
président du cercle de l'Avenir et plu-
sieurs de ses membres se sont réunis
avec les députés composant la délégation,
à l'hôtel du Commerce. M. Clé-
menceau dit que M. Gambetta n'ait la
question sociale, les députés extrêmes
allaient chercher sa solution à la
Grand-Combe. On décida de se rendre
sur les lieux mêmes de la grève aujour-
d'hui à 9 heures du matin.

M. Clémenceau a été reçu par M.
Grafhin, maire et directeur des mines
de la Grand-Combe. L'enquête a été
ouverte immédiatement dans les bu-
reaux de l'administration ; pendant ce
temps, les autres députés entendaient
les témoins au cercle du Progrès où le
président, M. Hours, avait fait un ex-
cellent accueil à la délégation. M. Hours
avait fait un excellent accueil à la dé-
légation. Les députés s'étaient divisés en
trois groupes ; les dépositions ont porté
sur la diminution du salaire, sur le
barjac, sur l'intervention des troupes
et sur la caisse de retraite.

Après le déjeuner, qui a eu lieu au
cercle du Progrès, la délégation s'est
rendue dans les houillères, où elle a
séjourné une partie de l'après-midi. De
nombreux pourparlers ont été engagés
avec la direction, qui paraît disposée à
faire des concessions.

M. Clémenceau a manifesté à ses col-
lègues le désir de terminer au plus tôt
sa mission, afin de se rendre à Bédar-
ieux, pour y soutenir la candidature
de M. Sigismond Lacroix ; on craint
que la délégation ne soit forcée d'aller
aux mines de Bessèges.

INTÉRIEUR

Paris, 21 février.

RÉTABLISSEMENT DES TAMBOURS

On dit que le ministre de la guerre son-
geait sérieusement à rétablir l'usage du
tambour dans nos régiments.

Il serait également question de ne plus
laisser loger les artilleurs des différents
camps dans nos lycées.

LES JÉSUITES EN FRANCE

M. Humbert, dans l'*Internationale*, af-
firme que les jésuites avaient raison de re-
venir et de mettre au défi son libéral homo-
nyme le garde des sceaux.

Le droit d'association et la liberté gé-
nérale n'ont rien à perdre, au contraire, à la
reconstitution des congrégations.

M. Humbert y applaudit d'avance.

L'UNION GÉNÉRALE

Le *Figaro* publie une consultation pour
les actionnaires de l'Union générale.

La solution est incertaine et dépend de
l'époque à laquelle le tribunal de commerce
fera remonter la faillite.

Dans cette affaire, le droit est obscur et
l'équité douteuse.

L'OPTION DE M. DE FREYCINET

On annonce à l'instant, que M. de Frey-
cinet a annoncé à M. Grévy qu'il était ab-
solument décidé à opter pour Paris.

LA SOCIÉTÉ DES JOURNALISTES

Hier a eu lieu le dépouillement des votes
pour la nomination du syndicat des jour-
nalistes républicains. Tous les journalistes
républicains de Paris et de province, adhé-
rant à la société, ont participé au scrutin,
qui a duré huit jours.

Ont été élus : MM. Edouard Lockroy du
Rappel, Emile Ricard du *Mot d'Ordre*, Des-
passe de la *République française*, Théo-
dore Henry du *Petit Marsat*, Paul
Bourde du *Temps*, Ch. Bigot du *XIX^e Siè-
cle*, Julien Fanel du *Paris*, Paul Foucher
du *National*, Boursin du *Père Gérard*,
Ranc du *Voltaire*.

Ont été élus syndics suppléants : MM.
Anatole de la Forge du *Siècle*, Jules Cla-
rette du *Temps*, Francis Enne de la *Mar-
seille*.

M. ANDRIEU

De fréquentes entrevues ont lieu entre M.
de Freycinet et M. Andrieux. On y com-
mente beaucoup dans le sens de la nomina-
tion de notre procureur de la République
en 1871, à un poste diplomatique.

NOMINATIONS OFFICIELLES

Le *Journal officiel* publie la nomination
de M. Liévin comme directeur de la presse
au ministère des affaires étrangères. M.
Mariani est nommé ministre à Munich et
promu au grade d'officier de la Légion-
d'Honneur. M. Laporte est nommé consul
à Palma. M. Delaigne est maintenu à Ma-
laga.

LA SITUATION EN ÉGYPTE

Le *Standard* dit que la situation de l'É-
gypte n'a pas changé. On croit toutefois
qu'Araby-Bey prendra prochainement la
présidence du conseil avec le portefeuille de
la guerre et de la marine.

L'ARRESTATION DE M. ZANKOFF

Le ministre des affaires étrangères de
Bulgarie a déclaré au correspondant du
Standard que M. Zankoff a été arrêté parce
qu'il engageait les Bulgares à former des
associations secrètes contre le gouverne-
ment.

Le ministre considère le discours de Sko-
bleeff comme un moyen de sonder l'opinion
de l'Europe ; toutefois, la Russie désire la
paix et n'a ni les moyens ni le désir de faire
une guerre agressive.

LE DISCOURS DU GÉNÉRAL SKOBLEEFF

Le *Times* annonce, de Berlin, qu'on as-
sure que M. de Bismarck a eu un entretien
avec l'empereur Guillaume au sujet du dis-
cours du général Skobleeff. On croit que
des représentations amicales seront adre-
ssées à Saint-Petersbourg.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

A la suite des expériences de lumière élec-
trique entreprises à bord de l'*Amiral-Du-
perré*, dans le port de Toulon, et en pré-
sence des excellents résultats obtenus, le
ministre de la marine a décidé qu'à l'ave-
nir tous les cuirassés s'éclaireraient
électriquement à l'aide de la lumière
électrique.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

M. Raphaël Bischoffheim pose sa candi-
dature à l'Académie des sciences pour le
fauteuil laissé vacant par la mort de M. de
Bussy.

M. Bismarck est patronné par MM.
J.-B. Dumortier et Wurtz.

L'ENQUÊTE SUR LES JÉSUITES

D'après le *Temps*, soixante dix préfets
auraient déjà répondu au ministre de l'in-
térieur.

Tous ont fait savoir qu'aucune des congré-
gations dissoutes par les décrets du 29 mars
n'était réformée.

Voici les préfets de la région ayant ré-
pondu : ceux de la Creuse, de la Drôme, de
l'Isère, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de
Saône-et-Loire et de Vaucluse.

Le *Paris* après avoir déclaré qu'il s'in-
clinera devant le résultat de l'enquête faite
par M. Goblet, publie la note suivante :

« Nous pensons bien que l'enquête ordon-
née par le ministre de l'intérieur, n'omettra
pas de nous donner des éclaircissements sur
le fait que les jésuites se réunissent quoti-
diennement, à l'établissement de la rue
Saint-Mandé et l'école Fénelon. S'ils ne vi-
vent pas en commun, ils professent en
commun. S'ils rentrent le soir chacun chez
soi, ils travaillent le jour en commun. »

RAPPEL DE M. ROUSTAN

Les ministres ont décidé ce matin de rap-
peler immédiatement M. Roustan. Son suc-
cesseur est M. Godeaux, notre consul à
Naples.

LE REPRÉSENTANT DE L'ESPAGNE

M. le duc Fernand Nunez, ambassadeur
d'Espagne, est parti ce soir pour Madrid,
après avoir eu dans la journée une entrevue
avec M. de Freycinet.

Le représentant du gouvernement espa-
gnol sera de retour vers la fin du mois de
mars.

TRAITÉ DE COMMERCE

La commission des traités de commerce
se réunira jeudi et sera appelée à donner
son avis sur les ruptures des négociations
avec l'Angleterre. M. le ministre du com-
merce se rendra à la commission.

LES ÉTUDIANTS BULGARES

Les jeunes étudiants bulgares présents à
Paris ont présenté une adresse au général
Skobleeff. Nous ne publions ni le texte de
cette adresse ni la réponse du général. Il
nous suffira de dire que l'entrevue a été
très chaleureuse.

LES VICTIMES DU DEUX-DÉCEMBRE

Paris, 21 février.

On sait que la commission générale
chargée de statuer en dernier ressort sur
la répartition des 6 millions de pen-
sion votés au profit des victimes du
Deux-Décembre, doit se réunir mercredi
prochain, sous la présidence de M. le

ministre de l'intérieur ; le moment est
donc venu de rappeler que lorsque la
loi du 30 juillet fut votée par les Cham-
bres, on compta sur le maximum de
sept à huit mille demandes ; or, le nombre
des pétitionnaires aujourd'hui exa-
cément connu s'élève à 23.250 et sur ce
chiffre énorme 19.500 demandes ont été
admissibles.

La total des allocations proposées par
les commissions départementales s'é-
lève à dix millions et quelques mille
francs. Le crédit voté par le Parlement
est donc dépassé de plus de quatre mil-
lions.

DÉPÊCHES DES DÉPARTEMENTS

Pronation de serment des jurés

Aix, 21 février. — A l'ouverture des as-
sises des Bouches-du-Rhône, un juré, M.
Hippolyte Martin, conseiller municipal
d'Aix, a refusé de prêter le serment, le
croyant pas en Dieu.

Le président, M. Mougins, a donné la pa-
role à M. l'avocat général Thourel.

Ce magistrat a dit que tous les jurés sont
tenus de prêter serment ; un juré siégeant
sans serment entraînerait la nullité de l'ar-
rêt, mais il n'est pas possible d'attendre.

M. le président déclare que M. Martin ne
peut pas siéger dans cette affaire ; il ren-
voie l'affaire à demain pour le tirage du
douzième jur

On espère que cette escorte ramènera sains et saufs nos compatriotes de Gadamés, et on compte aussi qu'on pourra découvrir les assassins parmi lesquels on croit que se trouve le riche commerçant Tani, qui s'est enfui aussitôt après le massacre.

— Je reçois aujourd'hui un courrier du sud de la Régence qui m'apprend que quelques rebelles sont venus de la frontière razzier une tribu qui venait de payer l'impôt au gouverneur beylical. Le général Philibert qui se trouve à Gafsa enverra sans doute un détachement en avant dans les tribus, pour atteindre ces restes de l'insurrection qui attendent encore le trouble dans les tribus avancées au sud ; et ne pouvant se défendre, il est indispensable d'organiser, surtout pour le sud et la frontière tripolitaine, un corps de tirailleurs indigènes qui seraient constamment en route dans ces contrées.

On arriverait ainsi à détruire le brigandage, il serait en même temps utile que la frontière tripolitaine ne fût plus le refuge des rebelles tunisiens, et que le gouvernement ottoman ait un peu plus de volonté à empêcher ces incursions de son territoire sur le territoire tunisien.

Des renseignements pris dans les ambulances permettent d'affirmer que la santé de nos soldats est bonne partout. Le lieutenant-colonel Laure, qui s'était cassé la jambe à Ouedjaya, est parti pour la France.

— Le télégraphe est rétabli avec six jours de retard.

— L'avis italien Marco-Colonna est revenu sur rade.

— Le conseil de guerre va se réunir pour juger les assassins de l'Oued-Zerga.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Désordres à Dublin
Londres, 21 février.

M. Forster, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, est parti subitement pour Dublin. Ce départ soudain est attribué à des craintes sérieuses de désordres.

Le général Skobelev
Londres, 21 février.

D'après la *Saint-James Gazette*, le général Skobelev, voyageant sous le nom de sa mère, serait arrivé aujourd'hui à Londres.

Chambre des Communes
Londres, 21 février.

M. Gladstone soutient longuement la nécessité d'introduire la clôture dans le règlement de la Chambre.

Sir Stur. Northcote reconnaît la nécessité de restreindre l'obstruction, mais il ne voit pas qu'il ait urgence à introduire dans le règlement une disposition permettant de sévir les débats.

M. Goschen appuie la motion du gouvernement.

La discussion est ajournée.

Arrestations en Irlande
Londres, 21 février.

On a opéré de nombreuses arrestations hier et avant hier en Irlande, sous l'inculpation de trahison.

ÉTATS-UNIS

Projet de Congrès
Washington, 21 février.

Un projet de résolution présenté au Sénat déclare que la réunion en congrès des représentants de tous les états d'Amérique, dans l'intérêt de la paix, serait un acte sage et profitable.

AUTRICHE
Vienne, 21 février.

On a des nouvelles des mouvements des troupes autrichiennes.

Les opérations ont commencé le 9 février. La première expédition comprenait 4,000 hommes et deux batteries de canons Shrapnell, sous le commandement du général Winterhaldner.

Les insurgés, au nombre de 400 seulement, se sont défendus avec acharnement, visant surtout les officiers, dont beaucoup ont été atteints.

La flotte autrichienne, mouillée aux Bouches-de-Gattaro, coopère aux mouvements des troupes de terre.

Depuis le 10 février, les troupes impériales n'ont pas avancé. Elles ont déjà subi de nombreuses pertes.

Les insurgés ont également perdu du monde. On a beaucoup remarqué leur discipline et leur armement.

ALLEMAGNE

Le discours du général Skobelev
Berlin, 21 février.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que l'attention accordée par la presse au discours du général Skobelev est exagérée. Avant de se prononcer sur la portée du *pronouncement* du général Skobelev, il convient de connaître le jugement des cercles militaires et civils en Russie.

Les Inondations en Amérique

New-York, 21 février.

Les désastres causés dans la vallée du Mississippi par les inondations entre Memphis et Vicksbourg continuent.

Une dépêche de New-York, en date du 20 février, annonce que les digues ont été emportées en plusieurs endroits. Ce télégramme ajoute qu'il y a de grandes souffrances dans les principaux districts cotonniers, les opérations des cultivateurs sont sérieusement entravées; la population pauvre et menacée de famine.

Une grande partie de l'Héléna et de l'Arkansas sont sous quatre pieds d'eau et l'on signale encore de fortes pluies et des crues importantes de fleuves, de Louisvillle, de Cincinnati et de Saint-Louis.

LES JÉSUITES RENTRENT

Paris, 21 février.

On lit dans le *National* :

Une vingtaine de prêtres ont déjà répondu à la circulaire que M. René Goblet, ministre de l'intérieur, leur a adressée pour être renseignés d'urgence sur le bruit qu'on fait courir les journaux gambettistes, au sujet de la rentrée des congréganistes dans les établissements dont ils ont été expulsés en vertu des décrets du 29 mars 1880.

Ces réponses, ainsi qu'il était facile de le prévoir, donnent un démenti formel aux assertions des journaux en question; le ministre de l'intérieur se réserve, du reste, de faire connaître l'ensemble des réponses qui lui auront été faites par tous les prêtres des départements où les expulsions des congréganistes ont eu lieu.

Le Paris répond :

Nous croyons que cette information est au moins prématurée et qu'on tous cas, elle témoignerait que l'enquête prescrite a été faite avec une singulière précipitation; en effet, M. Goblet n'est rentré à Paris qu'hier soir, c'est à ce moment seulement qu'il a envoyé l'ordre d'enquête. On se demande comment une enquête sérieuse aurait pu être faite non pas en un jour, mais en une nuit. Nous pourrions publier les noms des prêtres qui ont répondu à Paris, ce serait trop long.

Nous nous bornerons à dire que dans trente-huit paroisses sur soixante-dix, le curé sera prêché par des congréganistes non-autorisés, en costume par le pin-papier, rédempteur, jésuites, etc., etc. C'est leur droit, et nous n'y voyons point de mal, mais quand on voit une telle abondance de religieux, ne peut-on pas supposer qu'ils savent bien où se retrouver et où vivre en commun ?

LES OBLATS

Les Oblats prêcheront exclusivement au Sacré-Cœur, de Montmartre, pendant la période du carême. Ils n'auront pas beaucoup de chemin à faire, ils vivent effectivement en communauté dans les servitudes du couvent dont ils ont été expulsés; la porte extérieure du couvent est naturellement fermée, mais il y a des portes de derrière. Les Oblats sont même montés sur un grand pied : ils ont chapelle, orgue et organiste. Ne se trouvant pas assez nombreux sans doute, ils ont recueilli huit jésuites; leur directeur est le père Ange, aumônier du cercle catholique de Montmartre et organiste des réceptions de la maison annexe du Mont-Cenis.

LES MARISTES

Les Maristes de Lyon possèdent, au n° 404 de la rue de Valenciennes, une maison d'où ils furent expulsés l'an dernier par les

pompier; les portes étaient restées fermées depuis ce temps, elles se sont rouvertes au lendemain du 23 janvier. Bien plus depuis l'agitation que nous signalons, on a élevé à l'entrée, bien en évidence, des gradins que des mains pieuses, en signe d'allégresse, parent chaque jour de fleurs naturelles. Il y en a, à l'heure qu'il est tout un amoncellement.

LES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER

(Suite)

Nous avons lu, dans un journal du matin, une série de chiffres établissant à plus de 3 milliards l'augmentation de la dette publique, si l'on faisait le rachat des chemins de fer; il terminait en affirmant que tous ceux qui ont le souci de l'avenir financier de la France, devaient ne pas vouloir de ce rachat.

Dans tous ces petits calculs, l'on oublie de parler des frais que nécessitent le transport des troupes, du matériel de guerre, etc. Les comptes définitifs de l'expédition de la Tunisie et de celle de la province d'Oran nous montreront que des millions resteraient à la caisse publique si les chemins de fer n'appartenaient pas à nos grandes Compagnies.

Et puis, que l'on applique seulement une partie de notre programme radical socialiste: suppression des préfetures et sous-préfetures, suppression du parasitisme qui ronge certains fonctionnaires jusqu'à la moelle des os, suppression du budget des cultes, retour à la nation des biens appartenant aux communautés religieuses et à toutes autres organisations dont le but est en opposition directe avec celui de la société civile, etc. L'avenir financier de notre pays ne serait, il nous semble, pas tant compromis que cela.

Et, après tout, nos graves économistes, nos politiques les plus retards, ne nous ont-ils pas rabattu les oreilles avec cette idée que beaucoup trouvent lumineuse.

« La France est assez riche pour payer sa gloire. »

Est-ce qu'elle ne le serait pas assez pour chasser l'esclavage de chez elle ?

Mais, continuons notre revue sur les projets présentés à la Chambre. Nous avons montré les imperfections de celui du baron de Jansz, qui se rapproche cependant le plus du nôtre; il ne nous reste, pour le moment, que le projet Raynal qui, comme tout ce qui vient du chef de l'opportuniste ou de ses lieutenants, ne voit dans tout cela qu'un moyen de donner à l'Etat une puissance de plus. Le tribunal est remplacé par le juge de paix; les critiques que nous formulons contre le projet de Jansz sont donc, a fortiori, applicables à celui de M. Raynal; aussi nous le repoussons.

Voici encore une lettre qui montre le besoin d'opérer des réformes dans le sens que nous indiquons, elle émane d'un chauffeur révoqué il y a peu de temps.

Monsieur Tonius,

Je m'empresse de répondre à votre bienveillante invitation. Je vous adresse aujourd'hui quelques renseignements sur la situation d'un chauffeur au P.-L.-M.

Il doit être présent au dépôt des machines une heure avant le départ de son train. Si, par un cas imprévu, il est en retard de 10 ou 15 minutes, c'est-à-dire, s'il arrive 50 ou 15 minutes avant son départ, on lui lui compte une *manque de train*, c'est 4 fr. d'amende pour la première fois, 6 fr. pour la seconde, 9 fr. pour la troisième. — Vous remarquerez qu'il fait quand même ce train. — Dans P.-L.-M., plus il y a d'amendes, plus les chefs et les sous-chefs de dépôt touchent de gratifications; ils font bien leur service.

Quand l'on est, ce qu'ils appellent : *au besoin*, on doit avoir douze heures depuis l'arrivée de son train, cependant il n'est pas rare que l'on vienne vous chercher dans cet intervalle. Si vous réclamez, on vous répond : c'est à vous de partir, il n'y en a pas d'autres. D'autre part, vous ne pouvez pas vous absenter de chez vous. Si l'on vient vous chercher et que vous n'y soyez pas, vous êtes à l'amende pour quatre francs, et si, par surcroît de travail, vous tombez malade et que votre maladie se

prolonge, vous êtes impitoyablement révoqué.

Pour les *manœuvres de gare*, quand vous êtes *au besoin*, l'on vous envoie facilement chercher à 5 heures 1/2 pour y être à 6 heures; si vous n'avez pas mangé tard, il faut toujours être prêt; si vous mangez et que vous arrivez à 6 heures 1/2, l'on vous fait faire les manœuvres et le lendemain vous avez le plaisir de vous voir afficher pour 4 francs d'amende. Vous allez vous plaindre au chef de dépôt qui vous répond : « Que voulez-vous que j'y fasse. »

Chaque soir l'on pose la *feuille*; elle indique le service; elle est le plus souvent illisible. Ne vous trompez pas ou gare aux amendes.

Les jours de *départ* vous devez arriver à sept heures du matin pour faire le travail qu'exige la machine et dans le courant de la journée il faut faire deux heures de *remplacement* pour les manœuvres; il n'y a pas assez de personnel. Votre journée est faite à cinq heures; mais vous devez partir à une heure du matin, donc il faut être sur votre machine à minuit. Vous voyez le peu de repos qui est donné.

Dans le cas de révoation, l'on vous fera cette proposition *très-spirituelle* :

Supposons que vous avez été condamné à quinze jours de prison et 50 fr. d'amende, vous feriez les quinze jours de prison et l'on ne vous rendrait pas vos amendes !

Recevez, etc.

L. M.
Révoqué le 8 janvier 1882 pour ne pas avoir voulu accepter quatre amendes que le chef de dépôt lui portait injustement.

Voilà qui n'est guère encourageant pour ceux qui seraient tentés de postuler pour les postes de chauffeurs.

Encore un chef de service qui ne doit pas avoir la conscience bien tranquille. Si j'étais à sa place, je serais le premier à demander la réforme que nous précisons, celle d'un conseil composé d'hommes compétents pour juger toutes les contestations qui peuvent surgir.

Il ressort de cette lettre que l'auteur a été condamné sans jugement contradictoire; ce qui est tout simplement ignoble dans une société organisée au XIX^e siècle.

(A continuer.) T. TONUIS.

ÉLECTION DE VILLEFRANCHE

CANDIDATURE OUVRIÈRE

L'Arbrèsle — Dernièrement, dans la réunion électorale de Villefranche, quelques uns de nos amis ont préconisé la candidature ouvrière.

Certes, devant les incertitudes des membres composant nos assemblées, nous le désirons ardemment, mais nous la voulons efficace, capable de nous sortir de l'ornière.

Voici un ouvrier patriote, intelligent, rempli de bonnes intentions, transporté à l'Assemblée, proposant des réformes. Que répondra-t-il à ses collègues lui demandant sur quoi il base les modifications et idées qu'il émet ? Néant. Parce qu'il ne les aura pas étudiées comme Tolain et Nadaud; parce qu'elles lui seront tout à fait nouvelles et, par conséquent, inconnues.

Le seul et unique mode d'amener la candidature ouvrière, c'est de répartir les conseils municipaux, les maires, les conseils d'arrondissement et généraux. Oh ! alors, les ouvriers n'ayant pas à s'inquiéter du temps perdu, pourront remplir ces fonctions, et acquérir l'expérience, voir les défauts de notre législation et administration, s'ingénier à trouver les moyens d'y remédier. Ce ne seront plus des ignorants de la chose publique, mais des hommes mûris, expérimentés, aptes et clairvoyants.

Il pourra alors, sortant de cette école intelligente et toute de pratique, système ver-moulu; mais jusque là, ils sont mieux à l'atelier qu'à l'Assemblée, car nous craignons qu'ils ridiculifient l'idée la plus noble, la plus grande, la plus élevée, la plus démocratique, la gouvernemen-tation de tous par tous, c'est-à-dire la candidature ouvrière.

Élection Garriez n'est-elle pas, par le fait, une candidature ouvrière comme nous le disons ? Succèsivement conseiller municipal, maire, conseiller d'arrondissement, et conseiller général n'est-il pas, mieux que toutes ces choses, à même de représenter sa circonscription ? Sa vie honnête n'est-elle pas un sûr garant de sa conduite avenir ? Ayant parcouru toutes ces diverses étapes avec une indépendance rare, nous croyons

donc qu'on ne saurait mieux choisir, en attendant que nos institutions, modifiées, nous permettent d'avoir des Assemblées prolétaires.

CHEURLANC

La corporation des tisseurs en velours de L'Arbrèsle a reçu de la chambre syndicale de Lyon (rue Vieille-Monnaie) la somme de trois cents francs, au sujet de la grève des ouvriers de la fabrique de M. Claudius Gopin.

La corporation des veloutiers de L'Arbrèsle remercie sincèrement la chambre syndicale de Lyon.

Désormais, la solidarité qui de tout temps a uni les ouvriers de L'Arbrèsle à ceux de la ville de Lyon sera réservée à jamais par ce nouveau gage de fraternité.

La corporation remercie également la chambre syndicale de Tarare de l'envoi de 87 fr. 75 c.

Le secrétaire, SAPHY, Le président, DEMAS.

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant, M. H. Lapeyre, nous envoie les renseignements suivants :

Roanne, le 21 février 1882.

Mon cher directeur,

Je suis arrivé ce matin à Roanne, et me suis mis immédiatement en quête de renseignements sur la grève des ouvriers tisseurs.

Je les diviserai en deux parties.

Ce qu'on dit en ville

Comme bien vous pensez, la question de la grève est brûlante.

Je ne veux pas remonter à ses origines dont le *Réveil* a parlé à plusieurs reprises.

Ce qui divise aujourd'hui les grévistes des patrons est une misérable question d'un centime, qui augmenterait le salaire journalier de l'ouvrier de cinq sous.

Les bourgeois, les patrons trouvent cette somme exorbitante et ils sont convaincus que la faim réduira les tisseurs à se soumettre, à moins que... dit-on tout bas, très bas, qu'un fait ne se produise qui interviendrait sensiblement la situation; ils ne craignent rien moins que de voir les *ouvriers tisseurs anglais* venir au secours de leurs collègues français.

Je vous affirme ce fait que j'ai entendu raconter dans plusieurs endroits. Beaucoup de bruits circulent encore, mais je dois être très circonspect, dans une première correspondance, je me bornerai à vous mettre sur la voie, et vous dirai seulement que l'entente ne paraît pas aussi cordiale chez les *onze*, qu'elle l'était au début.

Je m'étendrai demain plus longuement sur ce sujet, ne voulant vous donner que des renseignements précis.

On dit également que les grévistes sont à la veille de capituler, ce bruit est absurde comme vous allez le voir.

Ce qu'on dit au Comité de la grève

« Non, nous ne capitulerons pas, et voici pourquoi :

« Nous avons beaucoup de courage, nous avons pour nous la certitude de ne pas outrepasser nos droits, puisque nous ne réclamons que ce qui nous était accordé primitivement par les tarifs de 1871, 1872, etc., et qui nous a été supprimé d'une manière fort habile; mais nous sommes las de nous voir frustrés; nous sommes indignés de voir que par l'obstination de onze personnes qui nous exploitent depuis longtemps, trois mille ouvriers et leurs familles (ce qui porte le chiffre à 6 ou 7,000 personnes environ) peuvent être réduits à la misère, à la faim.

« Nous avons foi dans le dévouement de nos frères en travail, et nous sommes certains qu'en voyant ce que nous souffrons, ils comprendront qu'ils sont solidaires de chacune de nos souffrances.

« Nous ne capitulerons pas, parce que le petit commerce, le débitant, tout ce qui, en un mot, a du cœur est pour nous et nous encourage.

« Nous ne capitulerons pas, parce que nous sommes unis, parce que nous

sommes forts, et que, du reste, certaines décisions viennent d'être prises pour sauvegarder de la rançonne des patrons tous les ouvriers des autres corporations qui nous viendraient en aide, et pour nous assurer une résistance longue et efficace. Voilà pourquoi nous ne capitulerons pas. »

A demain un compte-rendu détaillé.

Demain à dix heures, à la salle de Venise, grande réunion publique.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT aux Écoles laïques

Dimanche, 19 courant, le Conseil d'administration de la *Société d'encouragement aux Écoles laïques* de Villeurbanne se réunissait dans une des salles de la mairie de cette commune.

Dans cette réunion, plusieurs mesures importantes ont été prises pour la prospérité toujours croissante de cette institution.

Pour ne citer que quelques-unes de ces mesures, nous dirons qu'il a été décidé la construction de 20 nouveaux tronc, qui seront placés dans les établissements qui n'en sont pas encore pourvus.

Sur a décidé, en outre, qu'à chaque fin d'année scolaire, un concours serait établi, entre toutes les écoles laïques réunies de la commune de Villeurbanne, afin de distribuer des livres ou livrets de caisse d'épargne aux lauréats n° 1, 2 et 3, s'il y a lieu, pour grammaire, arithmétique, histoire de France et géographie, après toutefois en avoir obtenu l'autorisation de l'administration supérieure.

La proposition d'organiser un immense concert, suivi d'une grande tombola, au profit de la Société, est acceptée à l'unanimité.

Prochainement, nous en ferons connaître la date et le programme.

Les citoyens désireux de faire partie de la Société peuvent se faire inscrire chez les collecteurs, qui sont les citoyens Chapuis, conseiller municipal, Gossard, Enselme, Perroncel père, Chabas et Fontenay.

Le montant de la cotisation annuelle est de 3 fr.

Le secrétaire, A. GODARD.

THÉÂTRES

CONCERT LUGINI

Dans le programme du concert qui aura lieu le 25 du courant au Grand Théâtre, au bénéfice de M. Alexandre Lugini, figurent : le grand air de *Benedetto Cellini*, de Berlioz, interprété par notre ténor Salomon, et le grand duo du 4^e acte de *L'Africaine*, chanté par cet artiste exceptionnel et Mlle Baux, la dramatique Solika que les Lyonnais ont déjà si chaleureusement applaudie.

L'air de *Benedetto*, que M. Salomon a choisi en souvenir de Berlioz, son parent, et de Charles Barbier, son ami, se prête admirablement à ses brillantes qualités vocales; et, de l'avis de tous les amateurs qui ont entendu *L'Africaine* à l'Opéra, le duo du 4^e acte de cet ouvrage est considéré comme un de ses triomphes.

Nous félicitons bien vivement M. Lugini du témoignage amical dont il est l'objet de la part de notre excellente troupe lyrique, et nous regrettons de ne pouvoir détailler aujourd'hui le programme de cette intéressante soirée; il nous suffit de citer les noms si justement appréciés de MM. Engel, Seguin, Bataille, Queyrel, Barbe, Mmes Appia, Fincken, pour assurer le succès de ce brillant concert, auquel M. Dupuis-Giard, l'éminent violoniste, ajoutera l'éclat de son beau talent.

MENAGERIE BIDEL

Une foule énorme a encore encombré ce vaste établissement aux séances qui ont été données hier. M. Bidel est toujours étourdi d'audace et de sang-froid, au milieu de ses terribles fauves qu'il force à obéir malgré la résistance qu'ils font, c'est réellement un beau spectacle que de voir l'homme aux prises avec la bête, et grasse à son énergie, sortir toujours vainqueur de cette lutte effrayante.

Feuilleton du REVEIL LYONNAIS

21

LES DEUX MERS

PAR

Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

Les yeux de Gabrielle s'arrêtèrent sur le magistrat et s'animèrent.

— Mon enfant ! mon enfant ! prononçait-elle d'une voix dolente et douce, il était là, dans son berceau, il était petit, mignon et tout rose. Et puis, vous ne savez pas, c'était un garçon ! Je l'ai vu, avec ses petits yeux qui s'ouvraient et sa petite main regardée, et moi, je l'ai embrassé. Pauvre petit ! Je vais vous dire, il n'avait pas de papa. Alors les anges sont venus et ils l'ont emporté bien loin, jusque là-bas, au fond du ciel bleu, au milieu des étoiles.

— Eh bien, les anges vous le rapportent, ont-ils dit au magistrat. Comment vous appelez-vous ?

— Elle secoua la tête.

— Voyons, mon enfant, dites-moi votre nom, dites-moi vos parents demeurés avant de venir à Asnières.

Gabrielle resta un moment silencieuse, ayant l'air de chercher quelque chose dans sa mémoire; puis, prenant

sa tête entre ses deux mains, elle répondit :

— Je ne sais pas.

— Je vous en prie, faites un effort, souvenez-vous.

— Je ne sais pas, murmura-t-elle encore.

— Monsieur le commissaire, dit tristement le médecin, n'insistez plus, elle ne vous répondra pas. Il y a un grand trouble dans son cerveau; hélas ! je voudrais me tromper, je crains que ce ne soit le commencement d'une fièvre cérébrale.

Le magistrat s'éloigna à regret du lit. Quant à l'agent Morlot, il ne cherchait pas à cacher son désappointement.

XXI

L'AGENT MORLOT

Avant de se retirer, le commissaire de police fit une visite minutieuse dans la chambre. Il eut beau fouiller tous les tiroirs de la commode, dans les placards, dans les effets de la malade, partout, il ne découvrit rien qui pût l'aider seulement à établir l'identité de la jeune fille. Ce n'était pas assez, la marque G. L. sur le linge. Toutefois il en prit note, et Morlot mit les deux lettres sur un feuillet de son carnet.

— Il est certain pensait l'inspecteur de police, que si elle avait des papiers et autre chose de nature à compromettre les coupables, ceux-ci ont pris la précaution de les faire disparaître.

Son raisonnement lui paraissait d'autant mieux fondé qu'il était facile de voir qu'on avait fait tout récemment de feu dans l'autre chambre.

— Généralement, se disait judicieusement l'agent, quant au mois d'août on fait du feu dans une chambre à coucher, c'est qu'on a quelque chose qui gêne et qu'on veut détruire en le brûlant.

En trouvant la bourse sur le marbre de la cheminée, le commissaire comprit ce qu'elle contenait — trois cent vingt francs — sous les yeux du médecin et de la sage-femme. Ensuite il mit la bourse dans sa poche en disant :

— Cette pauvre enfant est placée maintenant sous la protection de la justice; c'est moi qui payerai toutes les dépenses qu'on fera ici pour elle jusqu'à sa guérison.

Une femme s'étant offerte pour rester près de la jeune fille, le commissaire lui donna cette mission, à condition qu'elle ne quitterait pas la malade d'un instant et qu'elle coucherait dans la maison.

Il se réservait, d'ailleurs, d'établir autour de la maison une active surveillance.

Avant de s'en aller, il dit au médecin :

— Monsieur le docteur, je puis compter sur vous, n'est-ce pas ? Vous donnerez à votre intéressante malade tous les soins que réclame sa triste position.

Monsieur le commissaire, je vous le promets, répondit le médecin.

— Je vous la recommande également, madame, dit-il à la sage-femme.

Celle-ci était une digne et honnête femme qui remplissait scrupuleusement tous les devoirs de sa profession. Dès l'arrivée du médecin, elle s'était mise à ses ordres avec empressement.

Le commissaire de police avait pris qu'un homme d'affaires, demeurant à Asnières, avait été chargé de louer la maison. Tenant à poursuivre sans retard son enquête, il envoya chercher l'homme d'affaires. Celui-ci ne savait rien encore. Il se présenta au bureau de police, un peu éffrayé peut-être d'être appelé par le commissaire.

— Monsieur, lui dit le magistrat, vous êtes un intermédiaire entre certains pro-

priétaires de la ville et les personnes qui veulent acheter ou louer des maisons ?

— Oui, monsieur le commissaire.

— Vous avez loué, il y a quelques mois, une maison avec jardin, rue Vieille-d'Argenteuil ?

— En effet, monsieur.

— Veuillez avoir l'obligeance de me dire comment et à qui vous avez fait cette location ?

— J'ai loué la maison, toute meublée, pour six mois, c'est-à

EDEN-THÉÂTRE DELILLE

Tous les soirs, Spectacle varié Par MM. A. DELILLE et



BILLET DE FAVEUR offert aux lecteurs du Réveil avec ce billet (coupé) on ne paiera que MOITIÉ PRIX

SPECTACLES DU 22 FÉVRIER 1882 Grand-Théâtre

Relâche. Théâtre des Célestins 7 h. 1/2. Les Deux sœurs. L'Étincelle. La Cagnotte.

Aloazar. (Rue de Séz) Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.

Tous les samedis bal masqué. Folies-Bergère Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes Tous les soirs, représentation variée. Ménagerie Bidet (Cours du Midi) Séance à 8 h. 1/2.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 21 février, 40 h. 30 du matin. La température est très basse ce matin sur la Suède et la Russie; à sept heures, le thermomètre marquait - 8° à Moscou, - 10° à Pétersbourg, - 45° à Uleaboug.

Dans l'ouest de l'Europe, au contraire, le temps est assez doux, excepté peut-être sur nos régions, où sous l'action d'un vent de Nord assez fort, un froid existe depuis deux jours.

A Gap, la température était, à sept heures du matin de - 6° à Lyon, pendant les deux nuits dernières, qui ont été fort claires, le thermomètre placé sur le gazon est descendu à - 49,5.

Temps probable: Assez beau, brume ou bruine. Vu et approuvé: Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

CRIME DE CHAPONOST

NOUVEAUX DÉTAILS

Il faudrait remonter bien haut dans les annales judiciaires pour retrouver les traces d'un événement aussi émuant et aussi tragique, accompli dans des circonstances aussi mystérieuses, que ce crime de Chaponost, commis avec une cruauté qui épouvante et une habileté qui déconcerte.

La conscience publique, justement alarmée, se demande avec angoisse où s'arrêtera l'audace de ces misérables et si leur épouvantable forfait restera impuni.

Hier, dans la journée, M. Cuaz, juge d'instruction, MM. Lacassagne, médecin au rapport, et Ferrand, chimiste expert, se sont rendus à Chaponost.

Quelle n'a pas été leur surprise, nous pourrions dire leur stupeur, en apprenant de la bouche de M. Chauvin, commissaire de police d'Oullins, arrivé précédemment sur les lieux, que la maison du crime avait, dans la nuit du 19 au 20, reçu la visite des assassins du malheureux Villard.

Les misérables ont pénétré en brisant à coup de pieds une barrière en bois qui donne accès dans la cour, puis ont ouvert, soit avec une fausse clé, soit en crochétant la serrure, la porte du cellier, adossée à l'habitation.

Derrière la maison, dans un champ labouré, se voient encore très distinctes la trace de leurs pas.

En se retirant, sans rien emporter il est vrai, ils ont voulu cependant que leur visite ne soit pas ignorée, car ils ont laissé la porte du cellier ouverte, et les volets entre-bâillés. Or, porte et volets avaient été hermétiquement fermés la veille par M. Chauvin, lui-même.

C'est un voisin, M. Himberlis, charroir, qui, le premier, s'est aperçu de cette audacieuse effraction et l'a signalée.

Nous laissons à deviner l'émotion, la stupeur et l'épouvante dans lesquels ont été plongés les habitants du village en apprenant cette nouvelle.

Ses faits, commentés d'abord, exagérés bientôt, ont donné lieu à des fables invraisemblables et à des racontars sans fin.

Certes, nous reconnaissons que la tâche de la justice sera longue, laborieuse et difficile, car on se trouve en présence de criminels audacieux et habiles, et jusqu'ici l'enquête n'a donné que des résultats ne permettant pas d'échafauder des preuves sérieuses et de baser une accusation solide.

M. Cuaz a de nouveau interrogé M. Imbertis, le voisin de la victime. Son fils aîné, jeune homme de dix-huit ans, a été minutieusement examiné par le docteur Lacassagne, qui n'a constaté sur lui aucune trace de blessure, ou de violence, si légère qu'elle soit.

M. Imbertis, d'ailleurs, ne cesse de protester avec la plus grande énergie contre toute supposition malveillante à son égard. Il explique que s'il ne s'est pas davantage intéressé à son malheureux voisin, c'est que depuis longtemps déjà il avait cessé toute espèce de relations avec lui. Il a été surpris, comme tout le monde, de la fatale nouvelle.

Nous avons dit qu'une bonne nuit d'été quel que temps au service de Villard et sur laquelle semblaient peser de graves soupçons, avait été retrouvée à l'hôpital de Bourg, où elle est entrée il y a près de deux mois, et qu'elle n'a pas quitté depuis.

Cette fille interrogée, ayant formulé une énergique accusation contre un des auteurs de la victime, habitant Chaponost,

M. Cuaz a fait hier, dans le domicile de ce dernier, une minutieuse perquisition qui n'a amené aucun résultat. Ajoutons que ce jeune homme, marié depuis quelques années, jouit dans la commune de la meilleure réputation, et qu'il ne faut voir peut-être dans le propos tenu par l'ancienne domestique de son oncle, qu'un vif ressentiment, ou une odieuse vengeance.

Quant au vagabond signalé par le plus jeune des fils de M. Imbertis, comme ayant rodé la veille du crime aux alentours de la maison habitée par le pauvre vieillard, il n'a pu être retrouvé.

Nous reviendrons demain sur cet étrange crime et sur les hypothèses qu'il a fait naître.

CHRONIQUE LOCALE

La commission départementale du Rhône se réunira à l'Hôtel-de-Ville, jeudi 23 courant, à 10 heures du matin.

Par jugement en date du 25 août 1881, le tribunal de première instance a déclaré l'absence du sieur Richard, incorporé dans la 3e légion du Rhône, disparu de Saint-Genis-Laval, maison des Frères, où il était caserné, dans la nuit du 9 au 10 décembre 1870.

Société de géographie de Lyon Une étude géographique et historique sur dix républiques à défendre par six armées françaises contre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie.

Tel est le sujet de la conférence qui sera donnée en séance publique par le docteur Ch. Perrin, qui de Reiz, 25, le jeudi 23 janvier, à 7 heures et demie précises du soir.

L'auditoire y trouvera, et la première leçon du professeur, des cartes explicatives nouvelles, mais aura encore besoin pour la suivre, de celles qui lui ont été remises à la séance précédente.

Lundi prochain, 27 février, Victor Hugo entre dans sa quatre-vingtième année. Ses amis lui souhaiteront sa fête dimanche soir.

Tous les amateurs d'huîtres savent qu'ils ne faut pas en manger dans les mois qui n'ont pas d'r: mai, juin, juillet, août.

Comme non seulement l'huître n'est pas bonne à ce moment-là, mais comme elle peut, en certain cas, être nuisible; comme, en outre, c'est la saison de la reproduction, le préfet de police vient de prendre un arrêté qui interdit la vente des huîtres dans les mois sus-nommés.

Nous apprenons la mort de M. Redon, ancien commissaire de police, révoqué dernièrement par l'administration préfectorale. M. Redon possédait de nombreuses sympathies dans notre ville.

Il circule en ce moment des pièces fausses de 5 fr. et de 2 fr., à l'effigie de Napoléon III et autres.

Ces pièces ont un léger son argenté, mais elles sont faciles à reconnaître au toucher et au poids.

Les trains venant du Midi, subissent tous, sans exception, depuis hier, des retards plus ou moins considérables, suivant leur degré de vitesse.

Un vent d'une extrême violence est la cause des nombreuses pertes de temps qui sont signalées à la gare de Perrache.

Entre Tarascon et Montélimar surtout, la violence du vent est, paraît-il, très forte, aussi les mécaniciens ont toutes les peines du monde pour maintenir leur marche, tout en éprouvant des retards.

C'est le même motif qui a été cause du déboulement des deux rapides de la nuit dernière au départ de Tarascon; malgré cette précaution, ces trains sont arrivés à Perrache avec quarante minutes de retard.

Depuis quelques jours on parle d'une disparition mystérieuse dans le quartier de la place des Jacobins.

Il s'agirait d'une jeune fille de 28 ans qui aurait quitté subitement le domicile de ses parents.

Les parents désolés craignent un suicide.

Dans la soirée d'hier, le sieur Louis, garçon de l'ivoire, âgé de 40 ans, passant dans la rue de la Guillotière est tombé si malheureusement de sa voiture qu'un des roues lui a passé sur la tête.

Relévé immédiatement, il a été transporté à la pharmacie Dessourd où les soins les plus pressés lui ont été prodigués.

La victime a été assez grièvement ment blessée; on craindrait la perte d'un œil.

Une pauvre femme, la nommée Louise Baron, demeurant rue Pierre-Corneille, a été frappée brutalement, hier, par son mari, qui lui avait cherché querelle pour un motif futile.

Des gardiens de la paix, prévenus, se présentèrent à son domicile pour procéder à son arrestation, mais il avait eu le temps de prendre la fuite.

La victime, dont l'état est assez grave, a été transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Le nommé J..., débilité de boissons, rue de Chartras, a été arrêté, hier, par M. le commissaire de police de la Guillotière, sous l'inculpation d'abus de confiance.

chez M. Germain, 90, Grande-Rue de la Guillotière.

Il a été heureusement rapidement éteint; les dégâts sont évalués à 200 francs.

Avant-hier matin, à 3 heures, le jeune Joaonès Blanc, traversant la chaussée de la place des Terreaux, n'a pu se garer à temps d'une voiture, et a été renversé.

Transporté à la pharmacie Daloz, il y a reçu les premiers soins, puis il été reconduit au domicile de ses parents, qui Saint-Antoine, 23.

Dans la nuit d'avant-hier, le nommé Théodore Ollier, âgé de 26 ans, ouvrier chaudionnier, a été surpris par des gardiens de la paix au moment où il escaladait les barrières de la flâle des Cordeliers, emportant diverses provisions qu'il venait de voler.

Cet audacieux filou a été écroué immédiatement.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, rue Ozanam, 2, au rez-de-chaussée.

Le feu s'est communiqué à une cloison en planches se trouvant entre deux gaines de cheminée.

Les pompiers Lozel, Greizé, Michaloud et Allard accourus immédiatement, ont pu, à l'aide de quelques seaux d'eau, s'en rendre maîtres en quelques instants.

Les dégâts estimés à 200 francs n'étaient couverts par aucune assurance.

Dans la nuit d'avant hier, d'audacieux voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans le domicile de M. Pichat, demeurant rue Bossuet, 36, au 5e étage, et ont fait main basse sur tous les vêtements qu'ils ont trouvés.

Une enquête a été ouverte par le commissaire de police averti aussitôt.

Dans une rixe qui a eu lieu avant-hier, à Oullins, un des adversaires, nommé Joseph Borgonion, a été grièvement blessé.

Son état a été jugé tel, que le médecin appelé aussitôt a ordonné son transfert à l'Hôtel-Dieu.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas sa vie en danger.

Son des Ecoles

Réunion plénière de tous les conseils de l'administration et du conseil général, des arrondissements aisé de la banlieue, pour aujourd'hui mercredi, à 8 heures précises au soir au local rue Dubois, 18.

La plus grande exactitude est recommandée.

Tous les dimanches, soirée chantante au profit du Sou des Ecoles, avec le concours de MM. Humbert Mosser, Fara, Tagand, Bonnet, Girard, Dubel, ainsi que de nombreux amateurs, chez M. Darbon, rue Vendôme, 74, Grande tombola.

Société fraternelle de la réserve et de la territoriale

Dimanche 26 février, de dix heures du matin à dix heures du soir, concours spécial de tir à la carabine, séries de six coups à 0,94, les deux meilleures additionnées. Primes: 60 p. 100 au premier; 50 p. 100 au deuxième; 30 p. 100 au troisième et 10 p. 100 au quatrième, sur toutes les séries tirées. Ce concours se durera un jour, et tous les tireurs, invités, amateurs et sociétaires auront droit aux primes.

L'entrée est libre et gratuite pour tous les jeunes gens qui ne font pas encore partie de l'armée.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 21 février

PRÉSIDENCE DE M. ROYE-BELLIAUD

Première affaire Alexandre Pillet est inculpé d'attentat à la pudeur sur une enfant âgée de moins de treize ans.

Les débats ont lieu à huis-clos. L'accusation est soutenue par Me Frémont, substitut du procureur général.

La défense est présentée par Me de Champ, avocat.

Alexandre Pillet est acquitté.

Deuxième affaire Jean-Alfred Maurel est inculpé de faux en écritures de commerce.

Voici l'acte d'accusation: Maurel a été élevé comme enfant de troupe au 51e régiment de ligne. A peine âgé de 17 ans, il fut condamné par le conseil de guerre d'Amiens à deux ans de prison pour vol d'effets appartenant à l'Etat.

Gracié en partie de sa peine, il rentra dans la vie civile et se plaça en qualité d'employé dans la maison Omer-Decugis, marchand de fruits et légumes, à Paris. Son traitement était de 120 fr. par mois.

Cette somme ne pouvait lui suffire à raison de ses goûts de dépenses. Aussi ne tarda-t-il pas à contracter de nombreuses dettes vis-à-vis des autres employés et du caissier de la maison. Pour échapper à cette situation gênée, il quitta la maison Omer-Decugis à la fin du mois d'octobre dernier; toutefois avant de partir, il avait eu soin de soustraire un certain nombre d'imprimés portant les en-têtes de la maison et destinés à la rédaction des billets à ordre. Maurel se servit de ces imprimés pour commettre un certain nombre de faux.

Le 25 octobre dernier, il fabriqua une fausse traite de 987 fr. 35, payable à l'ordre du sieur Joseph Favaud, qu'il savait être un des correspondants habituels de son patron, et apposa la signature d'Omer-Decugis assez habilement imitée.

Muni de cet effet, il se présenta dans les bureaux du Crédit Lyonnais, à Paris, et demanda à en toucher le montant. On refusa de lui verser la somme, par ce motif que la traite n'était pas rédigée à présentation et qu'il fallait faire établir son identité par la maison Omer-Decugis.

Maurel ne se laissa pas arrêter par cette difficulté; il fabriqua, en servant d'une feuille de papier portant l'entête de la maison Omer-Decugis une lettre par laquelle M. Citerne, chef de bureau dans cette maison, faisait connaître au chef de l'agence E. du Crédit Lyonnais, qu'il n'y avait aucun obstacle à ce que les mandats présentés par Joseph Favaud fussent acquittés.

Cette lettre mise à la poste le 19 octobre, par Maurel, parvint la même jour au chef de l'agence E. du Crédit Lyonnais, qui donna l'ordre de payer les traites passées par la maison Decugis, ou nom de Joseph Favaud.

Maurel profita aussitôt de cette faculté. Après avoir fabriqué une nouvelle traite fautive de 987 fr. dans laquelle il inséra la formule à présentation, il s'en fit verser le montant, le 31 octobre, par l'administration du Crédit Lyonnais et signa au dos du billet un acquit du nom de Joseph Favaud.

Encouragé par ce premier succès, il commença à fabriquer d'autres faux dans les mêmes conditions: C'est ainsi qu'il réussit à se faire payer par le Crédit Lyonnais, une traite de 1,000 fr. le 5 novembre dernier et deux autres traites de pareille somme le huit novembre suivant.

L'ensemble des détournements s'éleva donc à 3987 francs, chaque fois qu'un versement lui était fait Maurel commettait un faux en signant les acquits du nom de Joseph Favaud. Ce dernier qui est un des fournisseurs de la maison Decugis a toujours ignoré l'usage abusif qui était fait de son nom.

Après avoir touché les diverses sommes dont il vient d'être question Maurel, parti pour Lyon, accompagné de la nommée Berthe Varlot, femme Grebaut, sa maîtresse, qu'il était allé chercher à Beauvais peu de jours auparavant. Les dépenses exagérées que firent ces deux individus eurent bientôt épuisé leurs ressources, et Maurel chercha à se procurer de nouvelles au moyen de nouveaux faux. Le dix novembre, il fit adresser par un de ses amis de Paris au représentant de la maison Decugis à Lyon le programme suivant:

« Remettez 12,633 fr. 25 c. à Cocheux fils, suite soldé, Pouilly. Lettres vivement suivies. »

Maurel espérait à la faveur de ce programme, toucher la somme indiquée sous le faux nom de Cocheux, qui, comme Joseph Favaud, est un des fournisseurs de la maison Omer-Decugis.

Toutefois, son attente fut déçue. Le représentant de la maison Decugis conçut des soupçons et demanda, par le télégraphe, des explications à son patron; ce dernier répondit de faire arrêter l'individu qui se présentait sous le nom de Cocheux. Aussitôt que le 22 novembre, Maurel vint trouver le représentant de la maison Decugis, déclarant se nommer Cocheux, et réclamant le versement de la somme de 12,600 francs, dont il avait dû être crédité par dépêche télégraphique. Des agents de police immédiatement prévenus, procédèrent à son arrestation au moment où il venait de signer le reçu du faux nom de A. Cocheux.

Au cours de l'information, l'accusé a reconnu tous les faux qui lui sont reprochés.

La complicité de sa concubine, la femme Grebaut, n'a pu être établie, il paraît vraisemblable que celle-ci ignorait la provenance frauduleuse de l'argent qu'elle dépensait avec Maurel.

Me Frémont a soutenu l'accusation. Me Lucien Brun fils, avocat, a présenté la défense.

Maurel, déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à cinq ans de prison.

Tribunal correctionnel de Lyon

Le facteur de la poste qui a détourné une somme de 600 fr. contenue dans une lettre chargée, dont nous avons annoncé l'arrestation, a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, audience des flagrants délits, et a été condamné à six mois de prison pour abus de confiance.

BOURSE DE PARIS

Table with 3 columns: Value, Unit, and Description. Includes entries for 3 0/0 Franc, 3 0/0 Amort., 3 0/0 Id., 5 0/0 Franc., 5 0/0 Italien., 3 0/0 Esp. ex., 5 0/0 Turc., 6 0/0 Egp. 77, B. de France, Crédit foncier, Crédit mobil., Crédit lyonn., Mobilier esp., 3 0/0 Franc., 3 0/0 Amort., 3 0/0 Id., 5 0/0 Franc., 5 0/0 Italien., 3 0/0 Esp. ex., 5 0/0 Turc., 6 0/0 Egp. 77, B. de France, Crédit foncier, Crédit mobil., Crédit lyonn., Mobilier esp., 3 0/0 Franc., 3 0/0 Amort., 3 0/0 Id., 5 0/0 Franc., 5 0/0 Italien., 3 0/0 Esp. ex., 5 0/0 Turc., 6 0/0 Egp. 77, B. de France, Crédit foncier, Crédit mobil., Crédit lyonn., Mobilier esp.

BOURSE DE LYON

Table with 3 columns: Value, Unit, and Description. Includes entries for 3 0/0 Franc., 3 0/0 Amort., 3 0/0 Id., 5 0/0 Franc., 5 0/0 Italien., 3 0/0 Esp. ex., 5 0/0 Turc., 6 0/0 Egp. 77, B. de France, Crédit foncier, Crédit mobil., Crédit lyonn., Mobilier esp., 3 0/0 Franc., 3 0/0 Amort., 3 0/0 Id., 5 0/0 Franc., 5 0/0 Italien., 3 0/0 Esp. ex., 5 0/0 Turc., 6 0/0 Egp. 77, B. de France, Crédit foncier, Crédit mobil., Crédit lyonn., Mobilier esp.

DÉPARTEMENTS

RHONE Givors. — Des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits, la nuit dernière, dans la cave de M. Edouard Dalalande, maçon à Givors, et ont emporté deux hectolitres de vin.

LOIRE Saint-Etienne. — On annonce que l'ouverture de l'Ecole normale d'instituteurs de Saint-Etienne est fixée au lundi, 27 courant.

LES CAVALCADES Ainsi que nous l'avons annoncé, une cavalcade a eu lieu aujourd'hui, au profit du Sou des Ecoles (Comité radical).

Une foule nombreuse se pressait sur le passage du cortège et la recette a dû être fructueuse.

La cavalcade organisée par les artistes du Grand-Théâtre n'a pas été moins brillante, et les pauvres de Saint-Etienne, au bénéfice desquels elle a été organisée, auront lieu d'être satisfaits.

Nous apprenons que l'état de la victime de l'accident d'hier, le nommé Court, est désespéré. On croit qu'il ne passera pas la nuit.

SUICIDE

Le nommé Pierre Perret, âgé de 40 ans, ouvrier passementier, demeurant rue Tarentaise, 61, n'ayant pas été vu depuis trois jours par ses voisins, ceux-ci conçurent des inquiétudes et, ce soir, à 4 heures, après avoir brisé une vitre de son logement, pénétrèrent chez lui et le trouvèrent pendu derrière la porte de sa chambre à coucher.

Cet homme dont on ne connaît pas les parents, habitait cette maison depuis 7 ans.

On ne connaît pas encore les motifs qui l'ont poussé au suicide.

ISÈRE

HORRIBLE ACCIDENT Grenoble. — C'est après-midi, à une heure et demie, M. Olivieri, lieutenant à la 4e compagnie du 2e bataillon du 52e de ligne, allait à cheval, en compagnie de deux autres officiers, faire une promenade à la Tronche.

Il se trouvait sur la chaussée du quai Perrière, lorsque tout à coup sa bête s'emballa et lança violemment son malheureux cavalier sur le pavé de la place de la Limalais.

Une horrible blessure à la tête jaillirent aussitôt des flots de sang et des éclats de cervelle.

Le malheureux officier fut immédiatement transporté à la pharmacie Bonvieu, où M. le docteur Gasté est venu lui donner les premiers soins.

Mais M. Olivieri, n'ayant pas repris sa connaissance, on dut le transporter à l'hôpital militaire.

Son état est désespéré. Ce triste accident a causé la plus pénible émotion parmi a foule de Grenoble, qui, suivant l'usage antique, se rendant à la Tronche à l'occasion du Mardi-Gras.

Vienna. — Hier, vers les 10 heures du soir, un bien triste événement a mis en émoi le quartier de la Porte-de-Lyon.

Cet événement a eu pour théâtre la petite allée de la rue Bossy, située rue d'Arpont, 17.

Plusieurs consommateurs se trouvaient dans cet établissement, entr'autres les sieurs Gratian, ouvrier mouleur originaire de Bourgoin, et Chevalier, ouvrier mouleur, originaire d'Aumery. A un moment donné, Chevalier apercevant un revolver à six coups, qui se trouvait sur une cheminée, le prit pour l'examiner; ainsi qu'il le faisait, tout le monde croyait cette arme déchargée. Chevalier fit jouer la batterie cinq fois; à la sixième, une détonation se fit entendre, et son pauvre camarade Gratian tomba frappé à la tête.

On s'empressa autour de la malheureuse victime, mais inutilement.

Le docteur Brotte, mandé en toute hâte, ne peut que constater la mort.

Le procureur de la République, le commissaire de police se sont rendus sur les lieux de ce fatal accident et ont ouvert une enquête.

L'auteur de cet homicide par imprudence fut mis en arrestation, mais il a été relâché. Toutefois la justice informe.

DERNIÈRE HEURE

RÉUNION D'ANSE

Hier, à Anse, dans la salle de la fanfare, à Anse, la réunion électorale annoncée par tous les journaux lyonnais. Environ 600 électeurs y assistèrent; le bureau, comme toujours, a été entièrement composé de partisans de la candidature Carriez.

C'était le citoyen Brun, maire de Charnay, qui présidait, ayant pour vice-président le citoyen de Saint-Jean, ex-maire d'Alix, pour secrétaire, le citoyen Mogenet, et pour assesseurs, les citoyens Guillaume et Rebut.

M. Thiers a développé à nouveau son programme.

MM. Carriez et Million s'en sont tenus aux déclarations faites dans les réunions de Villefranche et de Belleville. L'heure tardive à laquelle la réunion s'est terminée et la nécessité de notre tirage nous forcent, à notre grand regret, d'en résumer le compte-rendu.

Nous y reviendrons demain. Constatons simplement, aujourd'hui, que MM. Thiers et Million n'ont eu qu'un nombre dérisoire de voix, tandis que la candidature du citoyen Carriez a été acclamée à la presque unanimité des assistants.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Nous recevons la lettre suivante :

Lyons, 21 février. Monsieur le Directeur du Réveil Lyonnais,

Vous avez accordé à ces quelques lignes l'hospitalité dans votre journal; c'est une petite réclamation contre les lenteurs des bureaux de la caisse d'Epargne.

un mois, je lui montrai la réponse de St-Etienne, « cela n'y fait rien, vous ne pouvez pas avoir votre argent avant le 9 du mois prochain. »

Le 9 de ce présent mois, ma femme se présente dans les bureaux, on lui renvoie au 20 du même mois; ce jour-là, hier, par conséquent elle y retourne, on lui dit de repasser à la fin de la semaine.

Voici tout l'objet de ma réclamation: je veux bien admettre des formalités, mais est-il possible qu'elles soient si nombreuses et que leur résultat soit si tardif; et si j'étais sans le sou, sans parents, sans amis, ne faudrait-il mourir de faim ayant ce peu d'argent à côté de moi.

J'ignore à qui incombe la responsabilité de ces sages mesures; de lenteur, mais si par plaisanterie on demandait des dommages-intérêts pour le retard mis dans ce remboursement, les riens ne seraient peut-être pas du côté de l'administration; malheureusement, je suis pauvre et je puis faire tous ces frais de procès, je me contente de gémir sur la situation actuelle, de faire une réclamation que je vous fais parvenir dans l'esprit que la publicité peut faire cesser ces abus et me faire payer plus tôt.

Agrez, etc.

Rouchouse. Ouvrier peintre, rue Part-Dieu, 27.

Les victimes du Deux-Décembre

La lettre suivante a été adressée à M. le préfet du Rhône:

Monsieur le Préfet, La commission départementale chargée de l'examen des réclamations dans notre département, ayant terminé ses travaux depuis le 14 février, les soussignés ont eu l'honneur de vous écrire pour vous prier, monsieur le Préfet, de vouloir bien leur faire parvenir, au plus tôt, la décision motivée rendue à leur égard par ladite commission, en exécution de l'article 9 de la loi, ainsi conçu: « Les décisions d'admission ou de rejet seront sommairement motivées. »

La commission générale se réunissant aujourd'hui, 22 février, à Paris, voulant nous pourvoir devant elle et en appeler des jugements erronés de la commission du Rhône.

Voulant user du droit que la loi nous accorde, il est indispensable que nous ayons cette décision.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS honnête en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois.
3 %	id.	1 an.
2 1/2 %	id.	6 mois.
2 %	id.	3 mois.
1 %	à l'argent remboursable à vue	

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

GUÉRISON radicale des **MALADIES DE LA PEAU, dartres, eczémas, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille** de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année,

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

OCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie A LOUER Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, n° 55. — Prix de la location, comprenant rez-de chaussée et entresol, 1,700 fr. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable Sirop Ernest Pagliano, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano; les Pilules de Morison, le Tamarin Erba, les Pastilles indiennes du docteur Wilson.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme V^{ve} YVERNAT

3, rue Viell-Reversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

HERNIES Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent PUX, bandagiste. Rue de la Barre, 5, Lyon.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — La ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge haine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès. 100,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.744. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — Léon Perrier, instituteur à Eynacens (Haute-Vienne).

N° 63.476. — M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, de faiblesse et sueurs nocturnes. Cure 98.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec de menus d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. DONAZ, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 41.

Cure n° 400.480. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifiquement saine. — J.-G. DE MONTANY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/2 kil., 1 fr. 25; 1/4 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits antiacidulés de Revalescière en boîtes de 4, 7, 12 et 25 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Evitez toute substitution frauduleuse.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 1,100,000 francs

LAITERIES DU RHONE

SIÈGE SOCIAL

LYON --- 60, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 60 --- LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 1,100,000 francs

L'Administration a l'honneur d'informer le Public que les produits de la SOCIÉTÉ DES LAITERIES DU RHONE se trouvent chez les Dépositaires dont les noms et adresses suivent :

1^{er} Arrondissement

CUZIN, 5, rue Royale.
DURAND, 21, rue Romarin.
DUMAS, 3, rue du Piâtre.
DUPUY, 20, rue Tolozan
CARRÉ, 5, rue des Capucins.
REYMOND, 3, rue Vieille-Monnaie.
VILLARD, 24, rue Royale
VILLARD, 8, rue du Garat.
MUSY, 24, rue Lanterne.
CHABROLAIN, 11, rue des Fantasques.
BURCKARD, 15, rue Vieille Monnaie.
PRADEL, 6, rue Terraille.
BUREL, 15, rue Romarin
COURTAY, 35, quai Saint-Vincent.
MAGNIER, 3, rue Hippolyte-Flandrin.
BOVY, 14, rue Fuits-Grillot.
BOYREL, place Saint-Vincent.
SAINT-NIZIER, 5, place Saint-Nizier.

2^e Arrondissement

MERLIN, 3, place des Cordeliers.
LEBÉUF, 20, rue Port-du-Temple.

HULLARD, 18, rue Gasparin.
VACHER, 18, rue Grélee.
PRADEL, 19, rue Mercière.
FACHON, 27, rue Dubois.
PIDOUX, 1, rue de Jussieu.
DESORTES, 55, rue Grôle.
GIRAUD, 20, rue Thomassin.
BIDAUD, 12, rue Palais-Grillot.
TROTOT, 24, rue de la Charité.
BERTHIER, 50, rue Franklin.
SABATIER, 43, rue de la Charité.
VAUTRAIN, 23, rue de Condé.
GENEVAY, 23, rue Sainte-Hélène.
BERLIAT, 40, rue de la Charité.
DUFAY, 1, quai de l'Hôpital.
TREYNET, 37, rue Bourbon.
MAURANT, 28, rue Franklin.
MOULIN, 14, rue de Condé.
GAMBET, 14, rue du Plat.
SARRAZIN, 8, rue du Plat.
DOLBEAUX, 52, rue Saint-Joseph.
TONEZ, 1, rue Saint-Dominique.
MIGNON, 46, rue Franklin.

GAY, 23, rue des Remparts-d'Ainay.
PEYTER, 34, rue Franklin.
GAUTHIER, 35, rue Vaubecour.
LEPOURNAU, 72, rue de la Charité.
CHABERT, 43, rue de la Charité.
BÉUF, 29, rue de la Charité.

3^e Arrondissement

LALOGUE, 65, rue Rabelais.
VOZIN, 405, rue Rabelais.
DUPONT, 40, rue Mazenod.
SAVOYAT, 175, rue Monecy.
MANCHON, 469 avenue de Saxe.
CAPONAT, 157 rue de Vendôme.
RACINEUX, 23, rue Desargues.
CHAVANT, 140, rue Ste-Elisabeth.
METRA, 9, rue Servient.
CHAISE, 9, rue Ste-Jeanne.
PARISE, 4, place de la Victoire.
FALQUE, 6, Grande-Rue de la Guillotière.
GENEST, 11, rue de Chartres.
FROMENTIN, 26, quai des Brotteaux.

CLERC, 30, cours Lafayette.
REVOL, 4, rue de la Charité.
ALABOUVETTE, 90, rue de la Charité.
PERRIER, 120, cours Lafayette.
Miles FORRON, 20, rue Mazenod.
CHAPIER, 175, rue Monecy.
GORGIER, 25, rue de la Part-Dieu.
Miles COTTAZ, 3, rue Passet.

4^e Arrondissement

HENRY, 11, rue Dumont.

5^e Arrondissement

DUPUY, 14, rue de la Bombarde.
CARRIÈRE, 5, rue St-Pierre-le-Vieux.
LAVERGNE, 8, rue Lainerie.
BARBIER, 9, rue de l'Arbalète.
MALASSAGNE, 34, rue Saint-Georges.
HUOT, 80, rue Saint-Georges.
GUTIN, 25, quai de l'Archevêché.
COUDENE, 15, rue du Doyenné.

6^e Arrondissement

DURAND, 3, cours Lafayette.
FLOSSEAU, 54, cours Vitton.
AJOUX, 30, cours Vitton.
BARON, 35, cours Vitton.
MANDIER, 3, cours Vitton.
JAMBON, 41, rue Malesherbes.
BOUCHER, 43, rue Godefroy.
BERDIN, 69, avenue de Saxe.
CLERC, 42, cours Morand.
ROYER, 20, rue Bugeaud.
ROCHAT, 132, rue Bugeaud.
GUICHER, 65, cours Vitton.
DESSAGNES, 158, rue Bossuet.
MAY, 127, rue Bugeaud.
CAPONI, 81, rue Bugeaud.
MARDONNET, 49, rue Bugeaud.
CHAMBAL, 404, rue Bugeaud.
ORANGE, passage des Tramways.
VAZELLE, 40, cours Vitton.
COPPE, 110, rue de Créqui.
SALAGNON, 58, avenue de No...
MOYA, 50 cours Morand.

COPPE fils, 20, rue Godefroy.
VIELLY, 18, cours Vitton.
BACKMANN, 110, rue Masséna.
DURVAL, 90, rue Tronchet.
GUICHER, 103, rue Bugeaud.
BÉJUIT, 55, rue Molière.
DESSACHINCOURT, 41, r. Montbernard.
CELLIER, 106, rue de Vendôme.
GÉPÉRE, 44, cours Lafayette.
CHANET, 9, rue Pierre-Corneille.
MORTIER, 19, rue Cuvier.
NIGAY, 54, rue Cuvier.
ASTIER, 43, rue Dnguesclin.
Veuve MATHIEU, 208, rue Bossuet.
RIOU, 98, rue Dnguesclin.
CHABROLLES, 87, rue Mozenod.
BUFFE, 210, rue Monecy.
SAMBARDIER, 46, rue Ney.
JOUVENET, 61, rue Ste-Elisabeth.
AILLOD, 175, rue de Sully.
PÉRIGNON, 96, rue d'Éte-d'Or.
VARENNE, cours Vitton.

TARIF DES PRODUITS

Lait pur, non écrémé, en vases clos et scellés, le litre... 0 30	Beurre de table, le 1/2 kil..... 1 75	Œufs garantis frais..... au cours	Fromage vache, ordinaire, pièce..... 0 15
Lait pur, non écrémé, le litre..... 0 25	Beurre ordinaire, 1/2 kil..... 1 50	Fromages double crème, la douzaine..... 2 50	Fromages frais ou mi-sec, pièce..... 0 15
Beurre extra fin, le 1/2 kil..... 2 50	Crème double, le 1/4 litre..... 0 40	Fromages à la faiselle, pièce..... 0 15	Fromages Mont d'Or..... 0 25

Tous les vases de Lait sont scellés aux initiales L. R.

Tous les produits, Beurre, Œufs frais sont marqués de l'estampille: LAITERIES DU RHONE

EXIGER LA MARQUE

Pour renseignements et réclamations, s'adresser au siège social, 60, RUE DE L'HOTEL DE VILLE, à Pentre-sol

A VENDRE
ou à Louer
BELLE PROPRIÉTÉ
CLOSE DE MURS
Comprenant Pré, Jardin, Vigne
et Maison d'un étage
Située à Brindas, hameau
du Gourd
S'adresser à M. BENOIT, au
Gourd.

F^s DIEN, Tailleur
7, Rue Mortier, 7
Tailleur à Façon
Réparations en tous genres

CORSETS sans Mécaniques
brevetés, dispensant de toutes
ceintures

NAUDE
32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

CHAPELLERIE
Maison RIVIER sœurs
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de
l'Hôtel de Ville, 80
Prix fixes

AU GRAND BON MARCHÉ
18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS
l'indication d'une formule infaillible pour guérir en secret les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et réputés incurables, fussent-ils vieux de 30 ans. — EYMIN, à Vienne (Isère)

UN JEUNE HOMME
COMPTABLE
ayant voyagé pour fabrication de
liqueurs, désire une place dans
une maison de commerce.
S'adresser aux initiales AG 227,
poste-restante (Bellevue).
Bonnes références.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ
de la femme traitées par le
docteur égyptien St-Charles, à
Genève. Nombreuses attesta-
tions. Ecrire franco et joindre
timbre 25 c. pour recevoir con-
ditions et prix.

BON FONDS DE CHAPELLERIE
A céder à l'amiable
S'adresser à M. Deininger,
montée Saint-Sébastien, 18.

A CÉDER
PÂTISSERIE
Centre de Lyon. — Prix avan-
tageux. — Facilités de paiement.
On traite directement avec le
vendeur. — S'adresser ou écrire
à l'Agence V. Fournier, 14, rue
Confort, sous le n° 2454.

TINTURE - DÉGRAISSAGE
A vendre en campagne
Pour renseignements, s'adresser
à M. Commenoz, rue Tronchet,
n° 46, Lyon.

MADAME STÉPHANIE
Prédit l'avenir par les cartes et
les lignes de la main, rue des
Capucins, 1, au 1^{er}.

INJECTION BARRAJA
vraie infaillible
Seule et unique au monde gué-
rissant les maladies secrètes les
plus invétérées. — Prix, 4 fr.
Cours Lafayette, 115, Lyon

VOULEZ-VOUS guérir vo-
tre rhume,
prenez la *Régissière homéopathi-
que* du Dr **Schissmann**, 90 c.
la boîte de 400 grammes : Dépôt :
45, rue de la République, phar-
macie des Terreaux et toutes les
pharmacies.

MAGASIN DE CHARBONS
A VENDRE
S'adresser rue Cuvier, 158

H. HERMANN Avenir par
les cartes, r.
Vauban, 54

MAISON
DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES
JEUNES GENS & ENFANTS

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux
et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité
V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON - 41, Cours Morand - LYON.

SPECIALITÉ
DE
COSTUMES D'ENFANTS

Devis et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

Couy Couy